

Demande de qualification aux fonctions de professeur des universités en qualité de **PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ À PLEIN TEMPS**

 Si vous occupez des fonctions d'« *associate professor* » ou d'enseignant associé dans un établissement étranger, ces fonctions ne correspondent pas à celles d'« enseignant associé » ou de « professeur associé », qui relèvent en France d'un statut spécifique d'emploi dans les établissements d'enseignement supérieur. Il est alors fortement conseillé de postuler au titre de votre diplôme et non au titre d'enseignant associé.

Pièces à fournir, à vérifier avant validation

Décret de nomination (ou arrêté de renouvellement) en qualité de professeur associé à temps plein

Fournir le décret vous nommant (ou l'arrêté vous renouvelant) en qualité d'enseignant associé à temps plein dans un établissement public d'enseignement français couvrant la période en cours .	
Vérifier que l'arrêté ou le décret, comprenant votre nom, prénom ainsi que la signature de l'autorité compétente , indique que vous êtes professeur des universités associé à temps plein.	
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si le document est rédigé en tout ou partie en langue étrangère .	

Curriculum Vitae

Vérifier que le CV , sans limitations de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications .	
---	--

Travaux, ouvrages et articles

Fournir au moins un travail, ouvrage ou article (5 maximum) ATTENTION : ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.	
Fournir, si la section le demande , un résumé en français de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.	

Pièces complémentaires

Fournir les pièces complémentaires demandées par la section et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie .	
--	--

A NOTER :

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **15 décembre 2025** (16 heures, heure de Paris). Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>